



ARRETE MUNICIPAL N°97/2026

24

portant interruption temporaire de la circulation et du stationnement dans certaines voies à l'occasion du Trail du Muehlgraben

7/2I1.2 – 2I2.2- SG/KR

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et R 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié, approuvant le Livre I Huitième Partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'en raison de la manifestation « Trail du Muehlgraben » organisée par l'association La Clef, la circulation et le stationnement de certaines voies sont à régler ;

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation et le stationnement de tous les véhicules, à l'exception des services de secours et d'incendie, sont interdits sur les sections des voies ci-après désignées le dimanche 12 avril 2026 de 09h-12h :

- **rue de l'Ecole**
- **rue de la Résistance**
- **rue des Merles**
- **rue du 19 novembre**

ARTICLE 2

Les usagers de la route devront se conformer strictement à la signalisation et à la pré signalisation qui seront mises en place.

La signalisation du chantier et de ses accès est à la diligence de l'association La Clef qui en est responsable.

La zone des travaux devra être balisée afin d'être visible, de jour comme de nuit, par tous les usagers.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Association LA CLEF
- Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Brigade verte
- Centre de secours de Saint-Louis
- Centre routier de Bartenheim
- Publiée au recueil des actes administratifs de la mairie

Fait à Bartenheim, le 16 mars 2026

Le Maire
Bernard KANNENGIESER

Publié le **18 MARS 2026**

